

# Parc national de Port Cros

## Orientation 3.5 Soutenir et valoriser une agriculture innovante, dynamique et durable

Le maintien d'une agriculture durable diversifiée et dynamique est un des enjeux fondamentaux pour le territoire. Cette attention doit mobiliser tous les moyens possibles pour conserver ou renforcer la performance économique et environnementale de ce secteur : maintien du foncier agricole, installations et transmissions des exploitations, qualification et diversification des filières, développement des circuits-courts, soutien aux pratiques agroécologiques, innovation et formation.

La définition et la mise en oeuvre de cette orientation s'appuient sur la « charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole » et ses annexes.

13 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>3.5.13 Soutenir des programmes visant l'économie d'eau et d'énergie et la production d'énergies renouvelables pour les exploitations agricoles.</b>  Le développement des énergies renouvelables ne devra pas se faire en concurrence avec le foncier et les activités agricoles.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la démarche</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement des projets dans le cadre des plans climat énergie territoriaux ou des démarches environnementales des communes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Professionnels de la filière, CAV</li><li>• Société du canal de Provence</li><li>• Agence de l'eau RMC</li><li>• Capénergie, ADEME</li><li>• CG83</li></ul>

Référence ID de l'article : #4693

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 18:18